

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit Mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume MENARD, Maire.

PRESENTS : Madame Martine OPERON, Madame Anick CAZIER, Madame Brigitte OLIVIER, Monsieur LE CONTE Bernard, Monsieur Marc VAN ACKER, Monsieur Jean TILLIER, Monsieur Benoît JOLY, Monsieur Jérôme PARIZE.

Madame Martine OPERON est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Les membres du Conseil approuvent et signent le registre.

COMPTE DE GESTION (DDFiP de l'Oise)

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2023 de la Trésorerie de Breteuil. Il est l'égal reflet au centime près du Compte Administratif. Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif (reflet exact du Compte de Gestion). Monsieur LE CONTE Bernard n'est pas d'accord avec certains comptes :

- Compte 60622 CARBURANT.

Monsieur le Maire indique que des factures se rapportant à l'exercice 2022 n'ont été reçues qu'en décembre 2023. Elles ont été comptabilisées qu'en 2023. D'où l'importance du montant 2023.

Monsieur LE CONTE précise que la carte (carburant) a disparu en Novembre 2023. Une autre carte a été délivrée par LECLERC. Le compte carburant a explosé. Le centre LECLERC lui a remis les factures de carburant 2023. Il a alors constaté une utilisation anormale de la carte. Certains conseillers demandent à ce que des investigations soient menées pour que la lumière soit faite sur ce dysfonctionnement.

- Compte 626 FETES ET CEREMONIES.

Monsieur le Maire indique que des factures se rapportant à l'exercice 2022 n'ont été reçues qu'en décembre 2023. Elles ont été comptabilisées qu'en 2023. D'où l'importance du montant 2023.

Monsieur VAN ACKER Marc demande pourquoi la somme de 400 euros a disparu des divers du compte subvention. Cette somme a été attribué à l'A.S.L. pour une échelle achetée.

Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire. L'ordonnateur, conformément à la législation, sort de la salle de Conseil. Monsieur TILLIER, président de séance ayant été élu par l'assemblée délibérante met le Compte Administratif au vote avec 1 voix POUR, 7 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

AFFECTATION DE RESULTAT 2023

Monsieur le Maire propose une affectation de résultat à 0 €. Cette affectation est adoptée à l'unanimité, étant donné qu'il n'y a pas de déficit en investissement.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2024

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil municipal, après débats, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux d'imposition locale.

BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente les chiffres établis en fonction des éventuels projets d'investissement de la commune. L'assemblée, discute de ladite présentation.

M. VAN ACKER Marc n'est pas d'accord avec une opération en investissement 500 000 € pour l'église et il n'y a pas de subvention en face. L'opération est retirée du budget. Il sera modifié et renvoyer aux élus.

M. le Maire présente aux voix ce Budget Primitif 2024 ainsi que toutes les délibérations afférentes. Le Conseil Municipal approuve le B.P. 2024 à l'unanimité.

DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

- Une délibération est nécessaire afin de voter les sommes allouées aux subventions. Elle est approuvée à l'unanimité.
- Une délibération est nécessaire afin d'autoriser Monsieur le Maire à faire des mouvements entre les articles, suite au changement de plan comptable (passage de M14 à M57). Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Le réfrigérateur à la salle BELLE VUE est en panne. Un devis de cuisine service est arrivé pour 2200 € un nouveau réfrigérateur ou 300 € pour la réparation. Les membres décident d'acheter un nouveau réfrigérateur. La somme sera rajoutée au budget en investissement.
Le congélateur est bien trop grand, il faudrait investir dans un plus petit. On verra l'an prochain.
- La participation pour le périscolaire ne cesse d'augmenter, 65000 € pour 2024. La participation pour Vendeuil-Caply est de 26000 €. Pour les années futures, Monsieur le Maire voudrait que cela ne dépasse pas 14000 €.
- Monsieur le Maire n'est pas très content car l'agent commune en actuellement en arrêt maladie depuis le 24 Janvier 2024 alors qu'il devait demander un congé sans solde en Mars.
- Monsieur le Maire est souvent dérangé par des chiens errants ou des combats de chiens. Normalement, la commune devrait avoir un enclos pour garder les chiens. Monsieur le Maire s'est renseigné sur un service de fourrière, la SACPA à Beauvais. Cette entreprise intervient dans les 2 heures, le coût de l'abonnement est de 773 € (capture, enlèvement, garde, frais de garde, prise en charge).
- Les travaux de l'église revêt un caractère urgent. Pour la toiture, il faut prévoir 200 000 €. Pour l'église il faudra demander des devis pour demander des subventions.
- Monsieur le Maire a reçu un courrier de Nathalie GOBERT pour avoir des trottoirs. Le problème va être l'écoulement des eaux. Des subventions vont être demandées fin 2024. Ces travaux seront programmés en 2025.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2024

- Un notaire de Paris a envoyé un mail pour la vente de la maison MOKHTARIAN. La CCOP a octroyé 6 mois au futur acquéreur (à partir du 01/01/2024).
- Une grange dans la Rue Paul-Boulangier est en train de s'écrouler. Un courrier a été fait en ce sens. La CCOP devra intervenir.
- Les nids de frelon asiatique reviennent. Il a été demandé si la commune payait ? Non. D'autres communes participent à 50% et d'autres à 100%. Monsieur le Maire demande si la commune participera ou pas. M. JOLY demande à ce que la commune participe. Oui à 50%.
- Monsieur LE CONTE indique qu'il y a toujours un candélabre chez Mme VERLEYE Nicole. Il sera remis en place courant Juillet.
- Mme CAZIER signale que les livres à Caply sont abimés ou trempés. Il faut soit enlever la boîte à livre soit la refaire. Les voitures ne sont pas bien garées sur les places de parking. Il faut respecter les emplacements. Rue Paul-Boulangier, il y a un camion et une voiture sur un parking qui tamponnent. Il faudra faire du marquage.
- Mme CAZIER indique que certaines personnes demandent si la commune a des récupérateurs d'eau à disposition. Non. Il en faudrait un, en dessous du préau, dans la cour de l'école.
- Monsieur TILLIER demande si la CCOP s'est occupé du nettoyage de la Noye. Oui.
- Monsieur JOLY demande pourquoi la boîte aux lettres devant chez lui a disparu et une autre est arrivé devant la Mairie. Monsieur le Maire a répondu que c'est une demande de la poste.
- Monsieur VAN ACKER signale qu'un barnum a été prêté et n'a jamais été restitué. Il signale qu'il manque une table à la salle Belle Vue du fait d'une détérioration lors d'un prêt pour lui-même. Il demande à ce que cette table lui soit facturée. Il indique avoir déjà formulé cette demande.
- Mme OPERON demande ou en sont les bacs compost commandés au profit des habitants ? Ils n'ont toujours pas été livrés. IL est prévu des formations pour en connaître l'utilisation
- Mme OPERON demande à ce que la porte d'entrée de l'école soit changée. Des devis et une subvention seront demandés en fin d'année. Le changement sera prévu en 2025.

N'ayant plus de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

La secrétaire,

Le Maire,